



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Montescot
Dépt. des Pyrénées-Orientales

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 Avril 2011

L'an deux mille onze, le vingt-huit avril à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel MARTIN, Maire.

Présents : MM. CLARIMON, GRATACOS, Mmes HUMBERT, DARDENNE,
MM. FERNANDEZ, GIMENEZ, HUESCA, LECOINTE, RAMIA,
MMES BENEZET, MATHEU, HUGUEN-RIGAILL, MAZODIER, PERARNAUD.

Absents excusés : Mme ALBERNY procuration à Mme HUMBERT, Mme VILLARD
procuration à M. RAMIA

Secrétaire : Mme BENEZET

Date de la convocation : 21 avril 2011

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 03/03/2011 a été modifié en ce sens que le secrétaire était Mme VILLARD et le montant de la subvention octroyée par le Conseil Général était de 100 800 €.

I/ FINANCES

- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 ET COMPTES DE GESTION

Monsieur Robert CLARIMON prend la présidence pour présenter les comptes administratifs 2010.

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 131 505.47 €
Recettes	1 336 568.10 €
Excédent	205 062.63 €
Excédent antérieur reporté	126 416.71 €
Résultat de clôture excédent	331 479.34 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	376 352.77 €
Recettes	228 640.79 €
Déficit	147 711.98 €
Excédent investissement reporté	236.61 €
Résultat de clôture déficit	116 379.57 €

RESTES A REALISER

Dépenses d'investissement	495 515.00 €
Recettes d'investissement	583 302.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2010 et le compte de gestion du receveur municipal.

BUDGET LOTISSEMENT 2010

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	15 257.67 €
Recettes	15 257.67 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	205 927.48 €
Recettes	180 000.00 €
Déficit	25 927.48 €
Résultat de clôture déficit	118 015.45 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2010 et le compte de gestion du receveur municipal.

• VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2011

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget primitif 2011 qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 390 190.00 €	DEPENSES	941 258.00 €
RECETTES	1 390 190.00 €	RECETTES	941 258.00 €

BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget primitif 2011 qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	2 535 851.00 €	DEPENSES	1 061 658.00 €
RECETTES	2 535 851.00 €	RECETTES	1 061 658.00 €

• TAUX D'IMPOSITION 2011 Délibération N° 2011/021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition de 2011 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas augmenter le taux des contributions directes.

Les taux seront donc les suivants :

- taxe d'habitation	11.65
- taxe foncière (bâti)	19.07
- taxe foncière (non bâti)	62.08

- **EMPRUNTS A SOUSCRIRE**
Délibération N° 2011/022

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en raison des dépenses engendrées pour le lotissement communal ainsi que pour la nouvelle cantine, il y a lieu d'équilibrer le budget.

Il propose à l'assemblée de recourir à deux emprunts :

- Pour le lotissement communal :

Un prêt à court terme d'un montant total de 450 000 €, avec possibilité de remboursement par anticipation au fur et à mesure de la vente des terrains.

- Pour la cantine scolaire :

Un prêt de 220 000 €, afin de compléter le financement des travaux, sur lequel s'adossera l'aide du Conseil Général, au titre d'Aide aux Projets Structurants.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des seules propositions reçues, établies par le Crédit Agricole Sud Méditerranée, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **RETIENT** les offres du Crédit Agricole Sud Méditerranée, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Pour le lotissement communal :

Montant : 450 000 €

Durée : 36 mois

Taux fixe : 4.25 %

Périodicité : Trimestrielle

Différé d'amortissement : paiement du capital au terme ou possibilité de remboursement par anticipation au fur et à mesure de la vente des terrains.

- Pour la cantine scolaire :

Montant : 220 000 €

Durée : 15 ans

Taux fixe : 4.80 %

Périodicité : Annuelle

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de prêts, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

II/ URBANISME

- **TRANSFERT DES VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC : LOTISSEMENT LA FABREGUE**
Délibération N° 2011/023

Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la SARL Roussillon Lotissement domiciliée à Elne, propriétaire des Lotissements Lafabrègue 1 et 2 et du Mas Lafabrègue, sollicitant le classement de voies privées dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide le classement dans le domaine public communal des voies privées, équipements annexes et réseaux divers des Lotissements LAFABREGUE 1 et 2 et du Mas LAFABREGUE.

Parcelles à transférer :

Désignation cadastrale	Contenance HA A CA
AM 21	5 09
AM 33	8 50
AM 49	2 00
AM 50	14 92
AM 68	6
AM 71	47
AM 72	6 50
AM 120	29 47

- **DEMANDE DE SUBVENTION : DETR PROJET CANTINE TRANCHE 2**
Délibération N° 2011/024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 20 décembre 2007 il a été décidé de procéder à l'acquisition de la parcelle AK 64 en vue de l'implantation d'une cantine municipale.

Il expose au Conseil Municipal que Monsieur de BOISSIEU, architecte qui a travaillé sur le précédent projet de cantine, lui a fourni un avant projet pour la tranche 2 qui consiste à la création de sanitaires et l'aménagement des extérieurs et l'ameublement d'un montant de 114 246.00 HT.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet pour lequel il propose de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR allouée aux communes pour l'exercice 2011.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avant projet présenté par le Maire,
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, l'octroi d'une subvention,
- **ADOpte** le plan de financement suivant :

Total Dépenses..... 114 246.00 € HT
Travaux..... 102 246.00 € HT
Mobilier..... 12 000.00 € HT

Total Recettes :..... 114 246.00 € HT
DETR sollicitée (80 % du HT) :..... 91 400.00 € HT
Autofinancement Commune : 22 846.00 € HT

III/ PERSONNEL COMMUNAL

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**
CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL CONTRACTUEL DE
2° CLASSE A 20/35e
Délibération N° 2011/025

Sur proposition de Monsieur Le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste d'Adjoint Territorial Contractuel 2^{ème} classe à 20/35^{ème}, pour besoin occasionnel ou saisonnier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **DE CREER** un poste d'Adjoint Territorial Contractuel 2^{ème} classe à 20/35^{ème}.
- **DIT** que le tableau des effectifs est ainsi modifié :

Filière Administrative

1 Attaché Territorial
1 Secrétaire de Mairie
3 Adjoints Administratifs Territorial 1^{ère} classe
3 Adjoints Administratifs Territoriaux 2^{ème} classe
1 Adjoint Administratif Territorial 2^{ème} classe 30/35^e
1 Contractuel Adjoint Administratif 2^{ème} classe à 35 heures
Remplacement congés de maladie et de maternité
1 Contractuel Adjoint Administratif 2^{ème} classe à 28/35^{ème} heures
Remplacement congés de maladie et de maternité.

Filière Technique

1 Adjoint Technique Territorial Principal 2^{ème} classe
2 Adjoints Techniques Territoriaux 1^{ère} classe
5 Adjoints Techniques Territoriaux 2^{ème} classe
1 Adjoint Territorial contractuel 2^{ème} classe à 28/35^{ème}
1 Adjoint Technique Territorial contractuel 2^{ème} classe à 35/35^{ème}

Filière Médico Sociale

1 ATSEM 1^{ère} Classe
1 Agent Spécialisé Principal 2^{ème} classe des écoles maternelles

Filière Animation

1 Animateur Territorial, 35/35^{ème}
2 Adjoints d'Animation Territorial 1^{ère} classe 35/35^{ème}
5 Adjoints d'Animation Territoriaux 2^{ème} classe 35/35^{ème}
3 Adjoints d'Animation Territoriaux contractuels 2^{ème} classe 35/35^{ème}
2 Adjoints d'Animation Territoriaux contractuels 2^{ème} classe 17.50/35^{ème}

Contractuels

3 Adjoints Territoriaux Contractuels 2^{ème} Classe 35/35^{ème}
3 Adjoints Territoriaux Contractuels 2^{ème} Classe à 17.5/35^{ème}
3 Adjoints Territoriaux Contractuels 2^{ème} classe à 20/35^{ème}

IV/ QUESTIONS DIVERSES

- **ORGANISATION DU MECHOUI**
Délibération N° 2011/026

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de Madame Myriam DARDENNE, proposant l'organisation d'un méchoui le 8 mai 2011 pour lequel une participation financière sera demandée à chaque inscrit.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** la demande de Myriam DARDENNE
- **Fixe** les tarifs du repas comme suit :
 - adultes 17 €
 - enfants de 8 à 10 ans 11 €
 - enfants de - 8 ans gratuit

- **EMPRUNT A SOUSCRIRE**
Délibération N° 2011/027

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en raison des dépenses engendrées pour le lotissement communal, il y a lieu d'équilibrer le budget.

Il propose à l'assemblée de recourir à un prêt à court terme d'un montant total de 300 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la seule proposition reçue, établie par la Caisse d'Épargne, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **RETIENT** l'offre de la Caisse d'Épargne, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 300 000 €

Durée : 36 mois

Taux fixe : 3.55 %

Périodicité : Trimestrielle

Amortissement : in fine

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de prêts, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

La séance est levée à 21 h 40

Fait à Montescot le 05 mai 2011

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,

Michel MARTIN